

Rien de plus délicieux
et plus nourrissant
que le chocolat
en poudre

GROPPY

En Vente Chez
"GROPPY" &
"A L'AMERICAIN"
R.C. 76686.

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie
Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

International Watch Co
SCHAFFHOUSE
QUALITE ET TRADITION
chez
HOROVITZ & Cie
JOAILLIERS
Montres de Marque
29, Rue Chérif Pacha
ALEXANDRIE

Discussion sur l'annexe secrète de l'accord atomique américano-suisse

On se souvient qu'une assemblée vive opposition s'est manifestée dans le pays contre l'accord de coopération entre le gouvernement suisse et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, opposition motivée principalement par l'existence d'une annexe confidentielle précisant les conditions d'échange d'informations à diffusion restreinte, c'est-à-dire secrètes, et de livraison des matières fissiles à la Suisse. L'opposition visait notamment les pouvoirs accordés à des fonctionnaires américains chargés de contrôler chez nous l'utilisation de ces matières fissiles et de ces informations confidentielles.

En septembre, l'objet fut retiré de l'ordre du jour de la session du Conseil des Etats, la commission ayant considéré que préalablement à toute discussion parlementaire il convenait d'élucider certains points, en particulier la question de savoir si l'annexe à la convention pouvait ou non être rendue publique. Or, interrogés sur ce point, les autorités américaines compétentes, sans s'opposer à la discussion de l'annexe, ont cependant jugé sa publication indésirable.

La commission des affaires étrangères du Conseil des Etats s'est réunie en présence de M. Pelletier, chef du département politique. Après avoir pris connaissance du contenu de l'annexe, elle a décidé de la considérer comme une simple disposition d'exécution et non pas comme partie intégrante de l'accord. Elle a estimé en outre que son approbation devait relever de la seule compétence du Conseil fédéral, qui agit de manière identique s'agissant des dispositions d'exécution d'autres conventions internationales.

LES NOUVELLES TENDANCES DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Au cours de ces derniers mois, un revirement complet s'est opéré sur le marché des capitaux. L'excessive liquidité dont on se plaignait ces dernières années a disparu. Les obligations 3% sont généralement cotées nettement au-dessous du pair. Le rendement moyen des obligations suisses, qui était descendu à 2,20% en février 1954, n'a cessé d'augmenter en 1956, il est supérieur à 3% depuis le mois d'avril. Alors que des compagnies d'électricité pouvaient émettre des emprunts de 2 3/4 pour cent en 1954 et 1955, depuis l'été 1956 plusieurs émissions ont été faites à 3 1/2 pour cent (Sta Elettrica Sopracenerina et Forces motrices de la Gougna en juin, Forces motrices de la Suisse centrale en septembre, Forces motrices du Grand Saint-Bernard en octobre 1956).

Cette évolution constitue un retour à la normale. On ne peut pas encore parler de raffaélisation des capitaux, car le milliard stérilisé par le Conseil fédéral, la Banque nationale et les banques reste hors du circuit. Au surplus, les taux d'intérêt des emprunts récents, de 3 1/4% et 3 1/2%, restent bas par rapport aux émissions étrangères; de grandes entreprises empruntent à 8% en Allemagne, 6 1/2% et 7% en Italie, 5 1/2 et 6% au Canada. Ces dernières années, l'argent bon marché a probablement stimulé exagérément l'activité économique. Le retour à un taux plus normal est de nature à freiner les excès en restreignant l'octroi de crédits.

La baisse des cours des obligations ne touche guère le marché des actions dont les prix restent élevés et, par conséquent, le rendement bas. Les actions de nombreuses entreprises suisses prospères procurent des rendements bruts inférieurs à 2%. Paradoxalement, l'action est devenue un titre de placement à longue durée, mieux garanti que l'obligation contre le risque de dépréciation monétaire. Cette constatation montre que l'équilibre sur le marché des capitaux, si heureux soit-il, n'apporte pas nécessairement la stabilité économique générale.

M. SAMUEL CHEVALLIER renonce à ses initiatives

M. Samuel Chevallier a décidé de retirer ses deux initiatives (dites de désarmement et de solidarité internationale).

Cette décision, prise en accord avec Jack Rollan, aurait pour motif les récents événements internationaux.

Il est bien entendu que le comité d'Olten, dont M. Chevallier n'est qu'un des membres, devra donner son accord. Mais, si le créateur des « oeufs de colombe » peut envisager le retrait pur et simple, c'est probablement que cet accord a été donné, ou le sera sans hésitation.

Nous ne tarderons pas, au reste, à connaître les modalités exactes de cette affaire, qui, après les nombreux remous provoqués dans tous les milieux par le drame hon-

gros, ne manquera pas de causer une profonde sensation.

- C'est au printemps 1954 que M. Samuel Chevallier, appuyé par le « Bon Jour » de Jack Rollan, lance sa première initiative. But : réduire de moitié le budget militaire de la Confédération pour 1955 ou 1956 ; stopper l'armement ; affecter la moitié des économies ainsi réalisées aux oeuvres suisses de bienfaisance et à la construction de logements à bon marché ; l'autre moitié, aux secours à l'étranger.
- Le 2 décembre 1954, l'initiative est déposée avec 80.515 signatures. Après vérification, il en reste 68.677 valables.
- Le 11 août 1955, le Conseil fédéral propose aux Chambres l'annulation pour vice de forme ; l'initiative est « objectivement inexécutable » et contrairement à la loi, plusieurs objets dans le même texte.
- Le 23 septembre 1955, le Conseil des Etats vote, par 29 voix contre 5, l'annulation.
- Le 7 décembre 1955, le Conseil national, par 83 voix (dont celle du président) contre 82, vote également l'annulation.
- Le 17 janvier 1956, un groupe de personnalités, surnommé le « comité d'Olten » et dont M. Chevallier n'est cette fois qu'un membre, reprend l'idée et divise alors la matière en deux initiatives différentes. La première demande de fixer à 500 millions le plafond des dépenses militaires ordinaires ; la seconde, d'affecter un dixième de ces dépenses à des oeuvres sociales et culturelles suisses et étrangères.
- Le 10 octobre 1956, les deux initiatives sont déposées avec 84.716 signatures pour la première et 68.402 pour la seconde.
- Le 13 novembre 1956, on apprend que M. Samuel Chevallier a décidé de se retirer du comité d'Olten.

« A vrai dire, la grande majorité des horlogers français ont parfaitement compris la nécessité de lutter activement contre le chablonnage, véritable plaie dont les effets — la création de centres de fabrication à l'étranger — se feraient sentir aussi néfastes pour l'horlogerie française que pour la production horlogère suisse. Dans ces conditions, il paraît raisonnable d'espérer que le gouvernement français ne tardera pas à éponser la thèse des plus clairvoyants de ses ressortissants. Les pourparlers pourront alors utilement reprendre.

« Il est de toute façon souhaitable, conclut la « Suisse horlogère » qu'un accord puisse se faire bientôt — non seulement à propos de l'exportation de machines, mais également en matière de droits de douane — et mettre enfin un terme aux difficultés qui assombrissent depuis trop longtemps les relations horlogères franco-suisses. »

RESTRICTIONS D'ESSENCE EN SUISSE

En Suisse, le gouvernement de Berne a décidé d'interdire la circulation des automobiles le dimanche, à titre de mesure de précaution pour sauvegarder dans la mesure du possible les stocks disponibles d'essence. On s'attend à ce que le rationnement de l'essence soit imposé à partir du mois prochain.

Le commerce extérieur de la Suisse pendant les neuf premiers mois de 1956

Le nouveau développement des échanges commerciaux reflète la conjoncture économique favorable qui ne cesse de régner dans notre pays. Comparativement aux neuf premiers mois de 1955, les importations marquent une plus-value de 805,3 millions et, avec 5.450,7 millions de francs s'inscrivent à un niveau exceptionnellement élevé, cette observation s'applique aussi aux exportations, qui se chiffrent par 4.434 millions de francs, soit 392,2 millions de plus que pendant les mois de janvier à septembre 1955.

Importations

Le renforcement des entrées de denrées alimentaires, boissons et fourrages par rapport aux mois de janvier à septembre 1955 provient surtout d'importations considérablement accrues de froment. Les livraisons étrangères de pommes de terre, de fruits oléagineux et d'avoine ont aussi fortement progressé. De même, nous avons reçu cette fois plus de sucre cristallisé, de matières à brasser, de vin en fûts et

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. — N.S.H. — S.P.L. — S.S.C. — O.C.S.T. — O.S.F.C. — Sem. Suisse.)

Dans nos Cantons

BALE

RADIOACTIVITE? LE GRAND CONSEIL S'INQUIETE

Une interpellation avait été déposée au Grand Conseil bâlois pour attirer son attention sur la recrudescence de radioactivité constatée à proximité de nos frontières lors de mensurations entreprises en Forêt Noire par l'Institut de radiologie de l'Université de Fribourg-en-Brigau. Il résulte de ces recherches, relevait l'interpellation, que la marge de tolérance se trouve sensiblement dépassée. De mêmes constatations ont été faites dans d'autres régions voisines (Rhein-Main) lors d'expériences de contrôle entreprises par une commission américaine.

Le territoire de Bâle et les pâturages jurassiens avoisinants sont-ils exempts d'un surcroît de radioactivité? Les autorités bâloises ont-elles pris des dispositions pour s'en convaincre? Ne serait-il pas opportun de charger l'Université de faire des recherches précises dans cette question d'importance vitale? Ne conviendrait-il pas de créer, d'accord avec d'autres cantons, un centre de recherches chargé de procéder à des contrôles réguliers de la radioactivité dans les hauts pâturages, les prairies, les champs de céréales, les grandes plantations de légumes?

M. Brechbühl, conseiller d'Etat, a répondu qu'il n'était pas possible de donner d'embellies des explications circonstanciées sur ces questions complexes. Après un échange de vues assez nourri, dans lequel prédomine la tentation de considérer comme insuffisante la réponse donnée à l'interpellateur, décision est prise de remettre la discussion à l'automne.

NEUCHÂTEL

L'OBSERVATOIRE AURA DES YEUX AU-DESSUS DU BROUILLARD

Pour l'année géophysique internationale, on sait qu'un certain nombre d'observatoires travailleront à la détermination des longitudes et des latitudes. Ce sera le cas de l'Observatoire de Neuchâtel.

Pour cette occasion exceptionnelle qui lui est offerte de participer à des travaux de cette importance, il doit développer ses installations. Il lui faut en particulier une station permettant d'observer le ciel en hiver, au-dessus du brouillard. A cette fin, il a été prévu de construire une station de montagne à la Vuedes-Alpes. Elle sera munie d'un astrolabe Danjon, appareil qui vient d'être mis au point par le directeur de l'Observatoire de Paris, et construit à Levallois.

GENEVE

UN HORLOGER VAUDOIS UN SEUL AVEC L'AVION FABRIQUE DE SES MAINS

Un horloger vaudois, M. Albert Perrin, âgé de 56, en possession de licence de pilote civil, a été victime, à Genève, d'un tragique accident. Il avait déjà construit, de ses mains, quatorze appareils d'aviation. Son dernier-né avait bénéficié également de la collaboration de M. Roger Mercier, un serrurier au CERN, qui lui-même a construit un hélicoptère.

Dimanche, M. M. Perrin prit place dans cet appareil. Il s'envola du terrain de Purlinge; M. Mercier assistait au décollage.

L'avion, muni d'un moteur de 30 CV, décolla sur 80 mètres, et vola sur quelque six cents mètres. Mais, alors qu'il était à 40 mètres du sol, le pilote vira à angle droit sur sa gauche, et se trouva face au vent. Il fit encore un quart de tour, et l'accident se produisit : subitement, l'avion piqua du nez et se ficha sur le terrain, restant la queue en l'air.

LE PYROMANE TRAVAILLE BEAUCOUP

Deux départs d'incendie étant signalés à Peseux, les premiers secours de Neuchâtel étaient alertés, le feu ayant pris, cette fois, à mi-côte de Chaumont, dans la maison du garde forestier.

L'incendie put être maîtrisé rapidement, non sans que le toit de la demeure ait été à moitié détruit. Les dégâts sont assez importants.

La police pense que la multiplication de ces incendies ne peut être imputée qu'à un pyromane, celui-là même qui avait déjà mis le feu à trois bâtiments, à Neuchâtel, le 18 octobre.

VALAIS

UNE « UNIVERSITE POPULAIRE »

M. Marcel Gross, chef du Département de l'Instruction publique, a convoqué à Sion, dans la salle du Grand Conseil, un grand nombre de personnalités valaisannes de tous les milieux, et tous les représentants de la presse à une conférence d'information sur les problèmes que soulève la création d'une université populaire dans le Valais romand.

Des débats ont ressorti tout d'abord que l'université populaire de Brigue, créée en 1955-1956, fonctionne à la satisfaction de tout le Haut-Valais.

La ville de Sion, d'autre part, sous l'impulsion de son président M. Roger Bonvin, est prête à fonder une pareille institution dans le Valais romand, et a déjà voté à cet effet un crédit de 6000 francs.

L'Etat du Valais enfin, qui désire hautement et avec raison que les universités populaires valaisannes soient revêtues de caractère objectif intellectuel sans lequel il n'est pas d'université, et ne tombent point par conséquent sous la coupe des partis politiques comme cela se voit ailleurs, est décidé à soutenir moralement et financièrement l'oeuvre entreprise à Sion par M. Paul Murdy, directeur général des Ecoles de la ville. Un crédit modeste a été accordé par le Conseil d'Etat du Valais.

NOUVELLE MOSAÏQUE A L'ABBATIALE DE SAINT-MAURICE

Dans l'église abbatiale de Saint-Maurice on a inauguré une mosaïque représentant Saint-Louis, don des Chevaliers suisses du Saint-Sépulchre. Elle a été exécutée par Mme Suzanne Grichling-Ke Bourgeois, une mosaïste française établie à Stierre, d'après un carton de Paul Monnier. Parmi les discours prononcés, signalons celui du Père Yverdon, dominicain, sur « le Mystère d'Israël ».

VACCINATIONS DRACONIENNES

Un projet de loi sur les vaccinations est présenté par le Conseil d'Etat. A la vaccination contre la variole, obligatoire depuis 1855, il ajoute celle contre la diphtérie, imposée pendant la guerre en vertu des pouvoirs extraordinaires.

Le projet prévoit en outre des vaccinations extraordinaires en cas d'apparition subite de ces deux maladies. Il va plus loin — en prévoyant que le Grand Conseil peut en tout temps, sur proposition de la commission de santé, ordonner par décret la vaccination obligatoire contre d'autres maladies, lorsqu'il existe un vaccin approprié et éprouvé.

DANS LA NUIT ET LE BROUILLARD LA VILLE D'YVERDON A ETE « BOMBARDEE »

Un grand exercice de protection antiaérienne a eu lieu à Yverdon. Il avait été soigneusement préparé par le lieutenant-colonel Koenig, chef de section du Service de protection antiaérienne du Département militaire fédéral. Plusieurs officiers supérieurs, les chefs des P.A. locales de Lausanne, Renens, Neuchâtel, Orbe, Sainte-Croix, Grandson et l'inspecteur cantonal du Service de défense contre l'incendie ont assisté à cette intervention spectaculaire dans la nuit et le brouillard, ainsi que deux représentants de la Municipalité d'Yverdon et les présidents des sections locales de la Croix-Rouge et des Samaritains.

Trois phases distinctes avaient été prévues pour exercer la liaison, la collaboration, la subordination et la conduite de la troupe, en l'occurrence la Cp. PA 104, commandée par le cap. Béguelin, la PA locale et le dét. PA des Ateliers CFF, respectivement dirigés par le commissaire Gallay et le cap. Dupertuis.

Des Ateliers CFF, où un bombardement bref mais massif avait été simulé, les services de la PA durent intervenir dans la vieille ville, qu'un nouveau

VALENTIGNEY

UN GRAND CYGNE DU SCULPTEUR SANDOZ ORNERA BIENTOT LE PORT DE PULLY

La nouvelle terrasse de verdure qui s'étend au sud du restaurant du Port de Pully va s'enrichir d'une oeuvre du sculpteur animalier Ed. Sandoz. Il s'agit d'un cygne faisant partie d'une exposition honorée récemment d'un grand prix au Salon de Paris. Ce cygne sera coulé en un alliage d'aluminium très blanc, dans une grande industrie spécialisée du Tessin. Ses dimensions au socle ont de 2 m. 30 de long, 90 cm. de large et 1 m. 40 de haut. Ce cygne, qui sera unique au bord du lac Léman, dominera un bassin de 40 cm. de profondeur; et le tout fera merveille les jours de soleil.

LIN PASSAGE SOUS-VOIES A PULLY-VILLAGE

La nouvelle gare de Pully-Village se doit d'être flanquée d'un passage inférieur pour piétons, ceci afin d'assurer la sécurité des très nombreux usagers de cette station. La participation de cette commune à ces diverses constructions aura été de 14 % sur un total de dépenses d'environ 450 mille francs.

PAS DE CLINIQUE SCOLAIRE DENTAIRE

Lors de sa dernière séance, le législatif a estimé qu'une création de clinique dentaire scolaire à Pully serait prématurée. L'assurance en compte une pour 1.200 élèves et les écoles pullésiennes arrivent à un total d'élèves de près de 800. Mais le projet n'est que renoué.

En attendant, le système actuel de persuasion, de subsides accordés et de visites sera intensifié. Les parents seront renseignés sur l'état de la dentition de leurs enfants examinés par un dentiste diplômé au moins une fois par an.

UNE AQUARELLE VOLÉE

A l'exposition lausannoise de Léo Fiaux, un voleur, amateur de bonne peinture, s'est emparé d'un tableau — une aquarelle encadrée et sous verre — à l'exposition Léo Fiaux (Galerie du Capitole).

Après la mutilation de deux huiles par un sadique, c'est maintenant une oeuvre qui disparaît ! On espère que la police mettra rapidement la main sur ce peu scrupuleux amateur de peinture.

POUR VOS DEPARTS

Un simple coup de téléphone et un délégué de

AGENCE DE VOYAGES

"GLOBETOURS"

se mettra aussitôt à votre disposition pour :

- VOUS CONSEILLER ET VOUS AIDER DANS VOS FORMALITES DE DEPART.
- VOUS PROCURER VOS BILLETS DE PASSAGE POUR N'IMPORTE QUELLE DESTINATION.
- VOUS ASSISTER EN VOYAGE ET VOUS EMBARQUER AVEC VOS BAGAGES.

Téléphonez au 29255 - 29441 - 24676

HAUTE-VALENTIGNEY

UN GRAND CYGNE DU SCULPTEUR SANDOZ ORNERA BIENTOT LE PORT DE PULLY

La nouvelle terrasse de verdure qui s'étend au sud du restaurant du Port de Pully va s'enrichir d'une oeuvre du sculpteur animalier Ed. Sandoz. Il s'agit d'un cygne faisant partie d'une exposition honorée récemment d'un grand prix au Salon de Paris. Ce cygne sera coulé en un alliage d'aluminium très blanc, dans une grande industrie spécialisée du Tessin. Ses dimensions au socle ont de 2 m. 30 de long, 90 cm. de large et 1 m. 40 de haut. Ce cygne, qui sera unique au bord du lac Léman, dominera un bassin de 40 cm. de profondeur; et le tout fera merveille les jours de soleil.

LIN PASSAGE SOUS-VOIES A PULLY-VILLAGE

La nouvelle gare de Pully-Village se doit d'être flanquée d'un passage inférieur pour piétons, ceci afin d'assurer la sécurité des très nombreux usagers de cette station. La participation de cette commune à ces diverses constructions aura été de 14 % sur un total de dépenses d'environ 450 mille francs.

PAS DE CLINIQUE SCOLAIRE DENTAIRE

Lors de sa dernière séance, le législatif a estimé qu'une création de clinique dentaire scolaire à Pully serait prématurée. L'assurance en compte une pour 1.200 élèves et les écoles pullésiennes arrivent à un total d'élèves de près de 800. Mais le projet n'est que renoué.

En attendant, le système actuel de persuasion, de subsides accordés et de visites sera intensifié. Les parents seront renseignés sur l'état de la dentition de leurs enfants examinés par un dentiste diplômé au moins une fois par an.

UNE AQUARELLE VOLÉE

A l'exposition lausannoise de Léo Fiaux, un voleur, amateur de bonne peinture, s'est emparé d'un tableau — une aquarelle encadrée et sous verre — à l'exposition Léo Fiaux (Galerie du Capitole).

Après la mutilation de deux huiles par un sadique, c'est maintenant une oeuvre qui disparaît ! On espère que la police mettra rapidement la main sur ce peu scrupuleux amateur de peinture.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE 25 NOVEMBRE A L'EGLISE

10 h. 15 a.m. - Culte Commémoratif du Centenaire et Inauguration de l'Eglise nouvellement restaurée.

Prédications du Pasteur et Message du Président de l'Eglise.

RECEPTIONS

Jusqu'à nouvel avis, le Pasteur recevra les mardi, mercredi et vendredi, entre 10 h. et midi ou sur rendez-vous au Presbytère de Camp de César.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 25 NOVEMBRE

10 h. 30. - Culte. L'ECOLE DU DIMANCHE REPRENDRÀ QUAND LES ECOLES SERONT ROUVERTES. LES CULTES DE BANLIEUE REPREDRONT EGALEMENT QUAND LA SITUATION SERA REDEVENUE NORMALE.

La soirée d'Eglise du mardi 13 Novembre a été renvoyée à une date ultérieure.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 25 NOVEMBRE 1956

MENU

Riz à la Financière

Jambon Braisé au Madère Pommes Purées Epinards en Branches Salade de la Ferme

Eclair au Chocolat Poudré

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél.: 806785

QUE VOIR CE SOIR?

Cinéma à Alexandrie

ALHAMBRA - Tél. 29054 - « Jubal » (Glenn Ford, Red Steiger) - « Earth vs. The Flying Saucers » (Hugh Madlowe).

AMIR - Tél. 31332 - « Bus Stop » (Marilyn Monroe, Don Murray).

METRO - Tél. 22850 - « The Great Sinner » (Gregory Peck, Ava Gardner, Melvyn Douglas).

MOHAMED ALY - Tél. 25105 - « Mogambo » (Clark Gable, Ava Gardner, Grace Kelly).

ODEON - Tél. 71886 - « Quentin Durward » (Robert Taylor, Kay Kendall).

ROYAL - Tél. 26329 - « Angela » (Mara Lane, Dennis O'Keefe).

STRAND - Tél. 22322 - « La rivale » (Anna Maria Ferrero, Gérard Lander, Maria Mauban, Roberto Risso).

Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient

Dir. resp.: M. Maurice Fiechter

A ALEXANDRIE

EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE

DIMANCHE 25 NOVEMBRE à 10 h. 15 a.m

Culte commémoratif du centenaire et inauguration de l'église nouvellement restaurée

Prédication du Pasteur et message du Président de l'Eglise

ECOLE SUISSE D'ALEXANDRIE

Les Membres de l'Ecole Suisse d'Alexandrie sont invités à l'

ASSEMBLEE GENERALE

des Membres de notre Ecole, qui aura lieu le

Jeudi 29 Novembre à 8 h. p.m.

dans les locaux de la Société Suisse d'Alexandrie, avec l'ORDRE DU JOUR suivant:

- 1.) Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 Novembre 1955. 2.) Rapport du Directeur de l'Ecole sur l'activité de l'Ecole durant l'année scolaire 1955/56. 3.) Rapport du Comité sur l'activité de l'Ecole durant l'année 1955/56. Rapport financier de l'année 1955/1956. 4.) Rapport des Censeurs. 5.) Modification des Statuts selon circulaire envoyée aux membres de l'Ecole. 6.) Election de six membres du Comité. 7.) Election de trois membres suppléants. 8.) Election de deux censeurs.

Nous aimons croire qu'il vous sera possible d'assister à cette Assemblée qui, suivant l'article No. 18 de nos Statuts, ne pourra être tenue que si le quart au moins des Membres y sont présents.

LE COMITE DE L'ECOLE SUISSE D'ALEXANDRIE

N.B. - Article No. 18: Une Assemblée Générale ne peut être tenue que si le quart au moins des membres (déduction faite de ceux qui ne sont pas alors à Alexandrie) sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée, convoquée pour 8 jours plus tard au moins, sera valable quel que soit le nombre des membres présents.

SOCIETE HELVETIA

Les réunions de l'Ouvroir sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

Les distributions continueront comme d'habitude le premier lundi de chaque mois.

Nous serions très reconnaissantes à toutes les personnes qui voudraient bien nous faire parvenir des vêtements usagés ainsi que de vieux jouets afin de nous aider à préparer notre distribution de Noël.

Les paquets au nom de l'Helvetia pourront être déposés au Cercle Suisse.

LE COMITE.

IL Y A 600 ANS LA COLERE DE DIEU ENGLOUTISSAIT BALE

Il y a 600 ans que Bâle se trouvait effacée de la surface terrestre par un tremblement de terre sans précédent dans l'histoire de notre pays. C'était - pour situer l'époque - vers les derniers temps du moyen-âge, de la chevalerie et des luttes livrées contre la noblesse: quelques années après la bataille de Laupen où

Délégation du C.I.C.R. en Egypte

La Délégation en Egypte du COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE fait savoir que ses Bureaux sont ouverts au public, tous les jours sauf le dimanche, de 10 h. à 13 h.

Le Caire, 8 rue Abdel Khaled Saroit, Tél. 57282.

Alexandrie, 4, Midan Ahmed Orabi, Tél. 28161.

M. Mario Busser,

Délégué du C.I.C.R. à Alexandrie

C'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris que notre ami et compatriote, M. Mario Busser, Directeur de la Succursale en Egypte de la « Société pour l'Exportation des Produits Nestlé », vient d'être nommé Délégué, pour Alexandrie et ses environs, du Comité International de la Croix Rouge, Genève.

Toutes nos félicitations.



RACINE

Etant donné la reprise des communications postales, STUDIO SUISSE RACINE

présente à sa nombreuse clientèle une nouvelle série de 18 CARTES PHOTOS ARTISTIQUES de fin d'année, et espère que, malgré les soucis du moment présent, - elles obtiendront le même succès que par le passé.

Malgré la hausse très forte des fournitures photographiques, ces cartes sont vendues aux prix habituels:

P.T. 7.- la pièce P.T. 60.- par dizaine et plus P.T. 3.- les 10 enveloppes appropriées.

S'adresser au STUDIO SUISSE RACINE

17, Rue Talaat Harb Pacha

Vis-à-vis de la Banque Belge

Tél.: 21715

LETTRE DE VOYAGE

Un jeune alexandrin décrit son voyage vers la Suisse avec le convoi américain parti le 2 Novembre 1956

Un de nos compatriotes vient de recevoir une lettre de son fils, que nous publions et qui pourra intéresser nos lecteurs par son actualité:

Chers parents, 205 suisses allèrent dans une chambre au port, mise à la disposition du consulat suisse. Le débarquement des suisses se fit en deux parties. La première, dont moi j'étais, alla avec un car à la gare pour manger. Ce n'était pas si mal que cela. Enfin, vers 8 h. les bateaux américains, la Croix-Rouge Suisse nous, a heureusement, il s'appelaient T...; voyé trois wagons-couchette de luxe plus un wagon-restaurant. Nous avons mis douze heures pour faire le trajet de Naples à Milan. - En arrivant à Brigue il s'est mis à neiger. Arrivé à Berne, vers les 5 h. 10 grand-père m'y attendait. Dommage, je voulais lui faire la surprise. Il a reçu votre télégramme du 2 novembre le 7 seulement, donc le jour de mon arrivée, à 4 h. Le lendemain on nous a téléphoné du Studio Berne. La Radio voulait m'interviewer. J'y suis donc allé et j'ai répondu devant le micro aux questions qui m'étaient posées. Comme cela j'ai gagné frs. 25.-, c'est très bien hé ? Mouché batal. Excusez-moi pour la sale écriture et les fautes, mais je viens de recevoir un coup de fil de soeur et de ma cousine. Les gamines viennent d'entendre à la radio mon interview et sont heureuses de savoir que je suis arrivé en Suisse et que nous pourrions bientôt nous revoir. Je voulais leur faire la surprise de mon arrivée, mais zut, la Radio m'en empêché. Comme vous le voyez, mon voyage était agréable et très intéressant. Je dois dire que son organisation était extra, tant des américains que de la Croix-Rouge suisse. Voulez-vous remercier les américains de ma part ? Pour ce qui concerne la Suisse, je montrerai ma reconnaissance en travaillant bien pour pouvoir un jour à mon tour rendre service à mon pays et ses institutions. Je ferme ma lettre en vous envoyant de bons bécés à vous tous.

NOUVELLES SPORTIVES

Pour la première fois depuis 1938, le LUXEMBOURG bat la SUISSE 4-1

La seizième rencontre internationale Luxembourg-Suisse B a eu lieu dans des conditions particulièrement mauvaises. Toute la nuit précédente, il avait plu à torrents et dimanche après-midi la pluie n'avait toujours pas cessé. Ainsi la pelouse du stade Emil-Mayrisch à Esch-sur-Alzette, sur laquelle évolue habituellement l'équipe de Fola, se trouvait dans un état déplorable. Les mauvais temps eut également des répercussions sur le public et ce ne sont que quelque mille spectateurs qui ont assisté au jeu.

Une pluie fine tombait encore, lorsque l'arbitre Schwinte (France) rassembla les joueurs des deux formations qui se présentaient comme suit: Luxembourg: Michaux; Brosius, Mond; Konter, Lettal et Schmidt; Haldorf, Cirelli, Letsch, Kettel et Schaak. Suisse B: Armuzzi; Weber, Monti II; Jager, Schneider et Thuler; Eschmann, Hamel, Raboud I, Regamey et Duret.

LES SUISSES OUVERT LA MARQUE

Dans de pareilles conditions il ne peut évidemment être question de beau jeu. Bien que des attaques soient entreprises de part et d'autre, toutes les tentatives sont annihilées par les grandes flaquas d'eau et par le sol glissant. Cependant, à la 20ème minute, l'avant-centre helvétique Raboud I parvient à exploiter un centre d'Eschmann, donnant ainsi à ses couleurs l'avantage à la marque. Les Suisses, stimulés par ce succès, poursuivent leurs assauts par l'intermédiaire principalement de Schneider et de Thuler, qui soutiennent bien l'attaque. Ils ont une chance unique de marquer peu avant le repos. Malheureusement pour eux, la balle, véritable agglomérat de terre, restera collée sur la ligne des buts même. A la fin de la première mi-temps, la Suisse mène donc par 1-0.

CHANGEMENT DE DECORS

Après la pause, alors que les gradins se sont un peu garnis, les Luxembourgeois lancent l'attaque, les Suisses ne quittent pratiquement plus leur camp. A l'inverse de ce qui s'était produit en première mi-temps, les shoots des joueurs du Grand-Duché sont mieux ajustés et aboutissent au fond des filets helvétiques. L'égalisation est tout d'abord obtenue par Cinelli (à la 51ème minute), puis, 5 minutes plus tard, Konter, d'un beau tir pris d'assez loin, signe le numéro 2. Lorsque, à la 70ème minute, l'ailier gauche Haldorf porte le score à 3-1, les Suisses font jouer Kuhn à la place de Eschmann. Haldorf, encore lui, marque néanmoins un quatrième but pour le Luxembourg (83ème minute), établissant du même coup le score final: 4-1.

Les conditions qui ont régné ne permettent aucune critique objective. Chez les joueurs du Grand-Duché, dont la forme physique supérieure a été déterminante, Konter, Haldorf et Kettel ressortaient du lot, alors que chez les Suisses Thuler, Monti II et Duret étaient les meilleurs.

Les gymnastes suisses n'iront pas à Melbourne

Les fédérations suisses qui devaient être représentées à Melbourne ont examiné quelle serait leur position et les athlètes sélectionnés ont eu à se prononcer sur leur participation définitive. Les neuf rameurs, les sept escrimeurs, les cinq tireurs, les trois pentathlètes, les deux nageurs et les trois marcheurs, ainsi que les officiels ont confirmé leur intention de se rendre à Melbourne. En ce qui concerne les athlètes légers, une double décision devait être prise, d'une part par les concurrents licenciés de la fédération suisse d'athlétisme amateur et d'autre part par les gyms-athlètes, appartenant à la Société fédérale de gymnastique. Tandis que les premiers maintiennent leur participation aux Jeux, les seconds devaient attendre le résultat de l'assemblée extraordinaire tenue à Olten par les dirigeants de la S.F.G. Ces derniers ont délibéré pendant près de sept heures en présence de tous les présidents des associations cantonales et des sélectionnés, notamment, et ont finalement décidé de ne pas modifier leur prise de position du 8 novembre entraînant ainsi leur abstention des Jeux Olympiques.

Un avion américain transportera-t-il l'Equipe Suisse à Melbourne?

Deux officiels suisses aux jeux olympiques de Melbourne ont envoyé, vendredi soir, un câble urgent au Président Eisenhower, dans une tentative désespérée en vue de permettre à l'équipe suisse de participer aux jeux. La dépêche demande au Président Eisenhower d'envoyer un avion américain pour transporter les 65 membres de l'équipe suisse à Melbourne. Le message dit: « Prière aider l'équipe suisse à se rendre à Melbourne. Manque de transport dû à l'envoi des troupes de l'ONU à Suez. De si utiles et prometteurs efforts perdus pour des amateurs purs. Aucune aide possible en dehors de vos services aériens. Pour des centaines de milliers, vous êtes le dernier espoir. Le câble est signé par Benny Minder et Luigi Fuchs qui se trouvent à Melbourne en tant qu'officiels pour la boxe. Fuchs a déclaré que le seul espoir pour la Suisse de participer aux jeux réside en une décision du Président Eisenhower de faire envoyer un avion des forces aériennes américaines stationnant en Allemagne pour transporter l'équipe suisse à Melbourne.

ATELIERS DE CONSTRUCTION OERLIKON ZÜRICH-OERLIKON (SUISSE)

Equipements électriques complets pour la production, distribution et utilisation de l'énergie électrique. Turbines à vapeur et à gaz, compresseurs. Electrochimie, traction électrique. Moteurs, interrupteurs, soudure à l'arc, etc...

Emile Haefely & Cie SA Bâle-Suisse

Condensateurs, matériel isolant. Plate forme d'essais haute tension. Transformateurs de mesure et de puissance. Rebobinage de transformateurs et machines tournantes.

SODECO Société des Compteurs de Genève

Agents exclusifs pour l'Egypte: SOCIETE OERLIKON POUR LE MOYEN-ORIENT (S. à r. l.) BRANCHE D'EGYPTE AVEC BUREAU TECHNIQUE ET SERVICE DE MONTAGE 28, Rue Adly Pacha - Le Caire. - B.P. 802. - Tél. 76869 - R. C. C. 87701

FERRONICUM Anti-anémique SANDOZ en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient

LIVRETS DE COMPTE A VUE ET A TERMES

- Service rapide Entièrement mécanisé Guichet spécial

Placez vos ECONOMIES auprès de la BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE LE CAIRE ALEXANDRIE 45, RUE KASR EL NIL 18, RUE TALAAT HARB HÉLIOPOLIS, 21, BOULEVARD ABBAS R. C. C. 39 R. C. A. 692

LE CREDIT LYONNAIS assure aux meilleures conditions les obligations CREDIT FONCIER EGYPTIEN 1911 contre le risque de l'amortissement au tirage du 1er DECEMBRE 1956 (R.C.A. 136)

IONIAN BANK LIMITED FONDEE EN 1839 CAPITAL AUTORISE £ 1,000,000 CAPITAL SOUSCRIT £ 600,000 FONDS DE RESERVE £ 400,000 DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE: ALEXANDRIE - 7, Rue Adib R.C.C. 374 SUCCURSALE AU CAIRE: 106, Rue Mohamed Bey Farid. - R.C. 75951 AGENCES EN EGYPTE: BENI-SOUËF, DAMANHOUR, FAYOUM, MANSOURAH, TANTAH, ZAGAZIG LONDRES - GRECE - CHYPRE

Comptoir National d'Escompte de Paris SIEGE SOCIAL A PARIS, 14, RUE BERGERE AGENCES EN EGYPTE ALEXANDRIE R.C. 255 LE CAIRE R.C. 360 PORT-SAID R.C. Canal No. 11 TOUTES OPERATIONS DE BANQUES CAISSE D'EPARGNE

SPIRO SPATHIS Manufacturer of Mineral Waters HIGH CLASS PRODUCTIONS 8, Sharia Khalig El Khûr (Emad El Din) - CAIRO Téléphone 51038 R.C. Cairo 4925 Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628